

Commission de l'Éducation du  
**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2018–2019

---

26 MARS 2019

---

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2019 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 82 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «État d'avancement d'un dossier relatif à l'Athénée royal de la Rive Gauche à Laeken» .....	3
1.2	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Exclusions scolaires: avant-projet de décret et création d'une chambre de recours externe» .....	4
1.3	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Suspension des cours le vendredi 24 mai dans plusieurs écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	5
1.4	Question de M. Patrick Prévot à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Semaine européenne de l'éducation aux médias» .....	6
1.5	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Lutte contre l'illettrisme médiatique par l'éducation aux médias dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	6
1.6	Question de Mme Valentine Bourgeois à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Retour en force des pédagogies actives» .....	8
1.7	Question de Mme Valentine Bourgeois à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Activités de sensibilisation des primo-électeurs».....	9
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>10</b>

**Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h55.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 82 du règlement)

### 1.1 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «État d'avancement d'un dossier relatif à l'Athénée royal de la Rive Gauche à Laeken»

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Madame la Ministre, je me suis adressé à vous à de nombreuses reprises sur des dossiers de suspension d'agents de l'enseignement. Il s'agissait de préfets ou de comptables. Ma dernière intervention à ce sujet date du 15 mai 2018. Que cela soit pour le préfet de l'Athénée royal d'Evere ou pour le comptable de l'Athénée royal de la Rive Gauche, j'ai toujours voulu connaître les raisons qui ont poussé votre prédécesseure à être aussi prompte à se constituer partie civile dans ces dossiers. Pourtant, une fois les enquêtes de l'administration bouclées, les dossiers se sont réduits comme peau de chagrin. Malheureusement, ces personnes ont été écartées de leurs fonctions et se retrouvent démunies face à l'emballage initial et aux conséquences qui ont suivi.

Lors de ma dernière intervention, vous m'aviez répondu qu'avant même que l'administration ne procède à certaines vérifications, votre prédécesseure avait déjà déposé plainte, en se constituant partie civile, contre le comptable de l'Athénée royal de la Rive Gauche. Vous m'aviez également dit qu'une enquête administrative interne avait relevé que les pratiques du préfet de cet établissement en matière de marchés publics n'étaient pas réglementaires. C'est vous-même, cette fois, qui aviez porté plainte en vous constituant partie civile.

Ce point est important. En effet, dès le départ, le comptable de l'Athénée rejetait les accusations, en disant que c'était le préfet, son supérieur hiérarchique, qui s'occupait des marchés publics. Visiblement, Mme Milquet n'a pas du tout voulu l'écouter. Par la suite, vous avez entamé une procédure contre le préfet. Dans mon intervention, j'ajoutais que l'enquête judiciaire en cours à l'Athénée royal de la Rive Gauche empêchait le comptable d'accéder à son dossier disciplinaire. Vous vous retranchiez systématiquement derrière la procédure pénale, même si elle n'avait pas en-

core débuté, étant donné que je faisais chaque fois le constat qu'aucun devoir d'enquête n'était entamé. Même s'il y avait dépôt de plainte, nous ne pouvions donc pas réellement parler d'une procédure pénale. Vous rappeliez que, dans ce type de procédure, vous ne pouviez plus rien faire.

Aujourd'hui, il me paraît important de vous interpellier pour faire le point sur ce dossier qui, à mon sens, n'a que trop traîné. Il a été également marqué par des éléments que je qualifierais d'intrigants. J'aimerais que vous me donniez votre avis sur les quelques faits que je vais citer. Pourquoi, au départ, le comptable est accusé et pas le préfet? Ce n'est que plusieurs mois plus tard que ce dernier est visé par l'enquête. Autre constatation troublante: la Communauté française n'a pas mené de simples devoirs d'enquête au départ, ne fût-ce que celui d'entendre le comptable. Au moment où la ministre Milquet s'est constituée partie civile, la personne n'a même pas été entendue. La Fédération Wallonie-Bruxelles avait à l'époque déposé sa plainte sur la base d'un dossier très peu étayé. J'ajoute que le préfet a eu la possibilité de consulter le rapport d'inspection, alors que le comptable n'y a pas accès. Visiblement, il y a deux poids deux mesures.

À l'heure actuelle, le comptable est en maladie de longue durée, tellement il vit mal la situation. Pourtant, rien d'essentiel ne lui est reproché. Il a même reçu des offres pour d'autres postes dans l'enseignement officiel. La situation progresse très lentement. Ce dossier sera-t-il bientôt bouclé? Humainement parlant, ces personnes vivent une situation très pénible. Elles sont cassées, passées sous le rouleau compresseur! Votre prédécesseure s'est empressée de se constituer partie civile sans véritable raison, et ce faisant, la carrière de ces personnes a été brisée alors qu'elles n'avaient rien à se reprocher.

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je ne partage pas votre point de vue sur les manquements éventuels de l'administration. Le 22 octobre 2015, le service de vérification comptable a rendu un rapport mettant en évidence des fautes graves dans des procédures de marché public ainsi que des manquements de la part du comptable dans la gestion comptable de l'établissement. Une prise d'intérêts par le comptable et le contrôleur des travaux dans le choix des sociétés est également fortement suspectée, étant donné les liens personnels qui existaient entre les protagonistes. Les vérificateurs comptables ont recommandé l'écartement du comptable de ses fonctions le temps que l'enquête aboutisse. Son honnêteté et son intégrité professionnelle étaient clairement mises en cause dans le rapport des vérificateurs. La plainte initiale de 2016 en a découlé.

La raison pour laquelle la Communauté française n'a, au départ, visé que le comptable est que le rapport de vérification ne mettait pas en cause le préfet. C'est seulement en juin 2017, à la fin de

la mission d'enquête, que nous avons découvert que le préfet était potentiellement mêlé à l'histoire. La Communauté française n'a pas mené de devoir d'enquête simple, ne fût-ce que celui d'entendre le comptable avant de se constituer partie civile. Contrairement à ce que vous soutenez, une instruction pénale était nécessaire pour valider les conclusions du service de vérification. En effet, conformément à l'article 29 du code d'instruction criminelle, tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sur-le-champ au procureur du Roi.

Il me semble également faux d'affirmer que la Communauté française n'avait à l'époque qu'un minuscule dossier à l'appui de sa plainte alors qu'elle disposait déjà d'un rapport circonstancié du service de vérification comptable. Le rapport de l'inspection a été transmis au préfet écarté et pas au comptable, car une procédure de suspension préventive est en cours à l'égard du préfet, alors que la procédure disciplinaire à l'égard du comptable est suspendue à cause de la procédure pénale. Il a d'ailleurs été réaffecté et il a pu s'expliquer longuement devant le service d'inspection. Pour rappel, selon l'article 134 de l'arrêté royal du 22 mars 1969, l'action pénale relative aux faits qui font l'objet d'une procédure disciplinaire est suspensive de la procédure et du prononcé disciplinaire. Ce n'est pas la première fois que je le répète.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui pourra servir à la défense de l'intéressé lorsqu'il lira le compte rendu. Contrairement à ce que vous dites et avant la constitution de partie civile, le comptable n'a jamais été entendu sur ce qui lui est reproché. J'espère donc que le compte rendu pourra servir sa défense. Vous ne m'empêchez pas de croire qu'il y a deux poids deux mesures puisque le préfet a accès à son dossier disciplinaire et le comptable non. C'est un non-sens absolu!

Je suis intimement convaincu que tout cela ne débouchera sur rien. Il y aura acquittement et, en l'attendant, de nombreuses années se seront écoulées. Vous n'aurez rien fait pour essayer d'arranger les choses et rendre une vie normale à ces personnes, le comptable de l'Athénée royal de la Rive Gauche mais aussi le préfet de l'Athénée royal d'Evere. Cela ne sera pas que de la faute de votre prédécesseure. Tout cela montre une gestion calamiteuse de votre part!

**1.2 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Exclusions scolaires: avant-projet de décret et création d'une chambre de recours externe»**

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Tout au long de la présente législature, je vous ai interrogée, Madame la Ministre, à maintes reprises sur le dossier des exclusions scolaires. J'en avais fait de même avec votre prédécesseure. Cette question semble vous tenir singulièrement à cœur. En effet, lorsque vous étiez députée, vous aviez annoncé travailler sur une proposition de décret à ce sujet. Celui-ci prévoyait notamment la possibilité de créer des chambres de recours externes.

Lors de nos derniers échanges, vous m'assuriez avancer sur trois axes dans le cadre des travaux relatifs au Pacte pour un enseignement d'excellence: la réalisation d'un travail éducatif en amont des exclusions; l'établissement d'un dispositif d'accompagnement des élèves exclus, en vue de leur permettre de retrouver une école dans les plus brefs délais; la création d'une ou de plusieurs commissions externes de recours.

En janvier dernier, vous m'affirmiez que le texte serait présenté au comité de concertation supervisant les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence avant d'aboutir au Parlement. Votre but était de faire voter ce texte avant la fin de la législature et je m'en réjouissais. Toutefois, les semaines ont passé sans qu'aucun texte ne parvienne au Parlement, comme vous nous l'avez d'ailleurs confirmé ce matin. Force est de constater que le dossier n'aboutira pas avant la fin de cette législature, au grand dam des centaines d'élèves qui sont exclus chaque année sans aucune possibilité de recours, principalement pendant la période séparant les vacances de Pâques de la fin de l'année.

Madame la Ministre, le constat de l'urgence de la création d'une ou plusieurs chambres de recours externes est partagé par les membres de notre Parlement, ainsi que par le délégué général aux droits de l'enfant et le médiateur. Quel est l'état d'avancement de votre avant-projet de décret? A-t-il au moins été présenté au comité de concertation? Quelles furent ses conclusions? Quels sont les principaux obstacles rencontrés? A-t-il été approuvé en première lecture par le gouvernement? Pour quelles raisons n'avez-vous pas respecté le calendrier que vous nous aviez présenté en janvier dernier? Nous savons que les procédures posent problème, les recours étant différents en fonction du réseau dans lequel les élèves sont scolarisés. Cette question a-t-elle été résolue? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Comme je l'ai souligné le 22 janvier dernier en commission, la note d'orientation a été transmise mi-février à la cellule organisationnelle du changement (COC), dont je vous ai transmis la composition par courriel il y a une vingtaine de minutes. Cette note doit encore être validée par le comité de concertation. J'ai demandé à la COC d'y aborder rapidement la question. Ce comité a eu dernièrement d'autres textes à examiner. Lorsque la note sera validée, l'avant-

projet de décret sera modifié sur la base des remarques émises par les représentants des opérateurs scolaires.

Je partage bien sûr votre souhait de voir le décret aboutir rapidement. Je devais toutefois respecter la procédure de concertation qui a été établie. Or, un grand nombre de projets de décret sont actuellement présentés et la charge de travail étant importante, le texte n'aboutira pas avant la fin de la législature. Je ne peux moi-même qu'en prendre acte. Nous avons encouragé l'élaboration de ce texte et les procédures ont pris du temps. Lorsque j'étais parlementaire, j'avais déjà constaté l'existence de freins. Le groupe de travail consacré au chantier a également sensibilisé les opérateurs concernés. Les associations de direction ont été à nouveau consultées. Il ne s'agit pas d'un texte facile, compte tenu du regard que certaines écoles portent sur elles-mêmes et sur la manière dont elles prévoient ou non l'exclusion. Je souhaite toutefois vraiment que le texte fasse l'objet d'un consensus auprès de tous les acteurs. L'avis du comité de concertation sera donc décisif à cet égard.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit que l'avant-projet de décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Vu l'état d'avancement du texte, ce délai pourra être respecté si celui-ci est déposé rapidement au début de la prochaine législature.

En ce qui concerne votre question relative aux procédures de recours différentes en fonction des réseaux, premièrement, un recours interne sera toujours organisé auprès du pouvoir organisateur (PO) de l'école, soit les communes, les provinces, les ASBL ou le nouveau réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Les modifications proposées permettront à tout élève d'introduire un recours dans la sphère scolaire, au niveau du PO, en toute égalité. Deuxièmement, le recours externe auprès d'une commission est bien envisagé. Plusieurs options ont été étudiées et seront présentées en comité de concertation. Troisièmement, en fonction de la nature juridique des décisions prises par la future instance de recours externe, un possible recours au Conseil d'État sera aussi envisagé. Ce point dépendra des choix qui seront effectués par le comité de concertation parmi les différentes options proposées. Aucune des possibilités envisagées ne nous paraît parfaite et il faudra trancher. Il est important que le débat ait lieu entre les associations de parents et les réseaux afin que les différents opérateurs prennent une décision ensemble.

La COC reviendra vers le gouvernement avec une proposition de décret. Par ailleurs, une première lecture durant cette législature me paraît envisageable. Cela permettrait d'enclencher le travail. J'ai insisté pour qu'il en soit ainsi. De manière informelle, je vous tiendrai au courant de l'avancement de la situation. J'aurais souhaité que ce dossier avance plus rapidement, ça n'a pas été

le cas. Nous avons été soumis à différentes contingences, juridiques au début, puis organisationnelles compte tenu de la charge de travail qu'impliquent les chantiers. Ils ont été rendus prioritaires par la COC et l'entrée en vigueur de ce dossier était prévue un peu plus tard.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Je déplore également le retard pris dans ce dossier. Les problèmes sont pourtant identifiés depuis longtemps, notamment la question de la chambre de recours externe. Au bout du compte, nous n'aurons pas mis à profit cette législature pour avancer sur le problème des exclusions scolaires. Le dossier doit actuellement être traité par le comité de concertation. Plusieurs options seront ensuite envisageables et le texte sera envoyé au Conseil d'État.

Tout cela se déroule en période d'affaires courantes. Je ne peux dire si c'est positif, je ne connais pas les options envisagées. Nous ne pouvons qu'espérer que le dossier soit prêt dès le début de la prochaine législature afin que, dans un an, la situation soit différente pour les élèves concernés.

### 1.3 *Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Suspension des cours le vendredi 24 mai dans plusieurs écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles»*

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Plusieurs parents m'ont interpellée au sujet de la suspension des cours du vendredi 24 mai dans l'école de leurs enfants. Ce jour-là, les ouvriers communaux viendront en effet installer les isoloirs et les ordinateurs dans les classes en prévision des prochaines élections du 26 mai.

Cette situation n'est malheureusement pas une première. En octobre dernier, Christos Doulkeridis vous interpellait déjà sur ce même sujet, Madame la Ministre: plusieurs écoles communales ixelloises avaient envoyé un courrier aux parents d'élèves afin de les prévenir de la suspension des cours du vendredi 12 octobre. Dans ce courrier, ces écoles demandaient donc aux parents de garder leurs enfants à la maison, car les seuls locaux encore disponibles ne permettaient pas d'accueillir l'ensemble des élèves.

La répétition de cette situation est difficilement compréhensible, d'autant plus que la date des élections est connue des mois à l'avance. Le décret du 28 juin 2018 relatif à la récupération des cours non donnés dans l'enseignement obligatoire prévoit que les cours qui ont été suspendus en raison de la réquisition des locaux pour les élections ne doivent pas être récupérés ultérieurement. Il prévoit aussi que le motif qui a justifié la suspension des cours doit être signalé à l'administration au moyen d'une déclaration sur l'honneur, au plus tard dans les dix jours ou-

vrables à dater du premier demi-jour de suspension des cours.

Pouvez-vous faire le point sur les déclarations sur l'honneur reçues par l'administration lors des dernières élections communales? Combien de communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles étaient-elles concernées par cette situation lors de ces dernières élections? Combien d'écoles ont-elles suspendu leurs cours le 12 octobre 2018? Quelles mesures comptez-vous prendre cette fois-ci pour encourager les écoles à s'organiser autrement et trouver un moyen de s'occuper des enfants ou pour demander aux pouvoirs organisateurs d'éviter de bousculer les horaires de travail des écoles?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – L'organisation logistique du scrutin électoral du 26 mai prochain relève de la compétence des autorités communales. Le recours au personnel communal pour l'aménagement des bureaux de vote explique vraisemblablement que ces opérations soient menées dans le cadre des horaires de travail de ce personnel. Il ne m'appartient pas de commenter cette pratique, comme je l'expliquais le 9 octobre 2018 en réponse à une question orale similaire de M. Doukeridis.

Le décret du 26 juin 2018 relatif à la récupération des cours non donnés dans l'enseignement obligatoire prévoit que les cours suspendus en raison de la réquisition des locaux pour les élections ne doivent pas être récupérés ultérieurement. Je dois néanmoins nuancer un élément de votre question: la réquisition de locaux pour les élections est une des quelques circonstances qui ne nécessitent pas d'informer l'administration du motif de la suspension des cours, contrairement à ce qui est le cas en situation de grève. De ce fait, aucun recueil de données n'a eu lieu et, contrairement à ce que je vous ai annoncé initialement, l'administration ne connaît pas le nombre d'écoles qui ont fermé le vendredi 12 octobre 2018 pour organiser le scrutin communal.

Si certains locaux d'écoles doivent être réquisitionnés pour la tenue des élections, le pouvoir organisateur ou la direction ont la possibilité, le 24 mai prochain, de prévoir une activité pédagogique à l'extérieur de l'école ou d'organiser les cours d'une autre manière en fonction de la configuration des locaux non réquisitionnés. En tout état de cause, il s'agit d'une prérogative qui relève de la liberté pédagogique du pouvoir organisateur et sur laquelle je n'ai aucun pouvoir d'injonction.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo)**. – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir indiqué les voies que peuvent suivre les écoles afin d'organiser les activités proposées aux élèves le vendredi 24 mai. La date des élections est connue. Les pouvoirs organisateurs doivent être en mesure de s'organiser pour offrir aux élèves des activités pédagogiques, voire un minimum d'activités sco-

lares, en dépit des contingences nécessaires à l'organisation des élections.

Vous avez invité les pouvoirs organisateurs et les écoles à aller dans cette direction: vous suggérez des solutions et j'espère qu'elles seront entendues. Je voudrais éviter au maximum ce qui s'était passé à Ixelles en octobre dernier: les parents avaient été prévenus seulement une semaine à l'avance du fait que les activités scolaires n'avaient pas lieu. Étant donné que la date des élections est bien connue, il faut prévenir au plus tôt les parents et organiser les activités proposées aux élèves le vendredi 24 mai 2019.

**1.4 Question de M. Patrick Prévot à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Semaine européenne de l'éducation aux médias»**

**1.5 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Lutte contre l'illettrisme médiatique par l'éducation aux médias dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Patrick Prévot (PS).** – Internet a bouleversé les codes de production et de consommation de l'information. Du monde associatif au monde politique, tout le monde s'accorde à dire que l'éducation aux médias est un enjeu crucial de démocratie. En effet, la capacité des citoyens à maîtriser les bases de la production, de la diffusion et de la consommation de contenus, quels qu'ils soient, est devenue un indice de santé démocratique.

Pour la première fois, la Commission européenne propose la Semaine européenne de l'éducation aux médias. Cette initiative a été lancée afin d'éviter de réitérer l'expérience de la campagne présidentielle américaine ou de celle en faveur du Brexit, ou encore des campagnes de désinformation massives qui avaient été relayées naïvement par de simples citoyens.

Pour Patrick Verniers, président du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), il est primordial d'éduquer plutôt que de réguler les plateformes. Il faut miser sur le développement des compétences critiques du citoyen. Actuellement, le budget global de l'éducation aux médias en Belgique francophone est de 1,1 million d'euros, soit à peine plus d'un euro par an et par élève.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance du lancement de la Semaine européenne de l'éducation aux médias? Des activités ont-elles été proposées dans les écoles? Comptez-vous augmenter le budget de l'éducation aux médias dans

le futur? Ne serait-il pas judicieux de former les professeurs à l'usage des médias?

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – La semaine dernière, un article du journal «*Le Soir*» était consacré à la thématique de l'éducation aux médias. Cet article paraissait dans le cadre du lancement de la première édition de la Semaine européenne de l'éducation aux médias, une initiative de la Commission européenne pour lutter contre l'«illettrisme médiatique», qui serait une nouvelle forme de handicap de notre monde moderne. Ce phénomène ne concerne pas seulement les élèves, l'éducation aux médias vise aussi et surtout les adultes et les personnes âgées.

Éduquer aux plateformes est donc indispensable dans ce monde où le numérique se développe, en même temps que les *fake news*, l'obscurantisme et le radicalisme. Selon Patrick Verniers, président du CSEM et membre du groupe d'experts chargé, l'an dernier, d'éclairer la position de la Belgique sur ce sujet, il faut à tout le moins «miser sur le développement des compétences critiques du citoyen, sérieusement mises à l'épreuve pour l'instant». Personne ne peut y échapper, pas même les enfants nés dans le monde numérique. «On ne naît pas compétent en médias, on le devient». M. Verniers ajoute que rien, dans notre système éducatif, ne peut garantir qu'à la sortie de la scolarité obligatoire, tout jeune citoyen dispose d'un niveau minimum de compétences. Il pointe l'approche transversale de l'éducation aux médias choisie pour le projet du Pacte pour un enseignement d'excellence.

En 2021, l'éducation aux médias sera intégrée aux tests du Programme international pour le suivi des acquis (PISA). Il est à craindre que, dès lors que l'ambition de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas forte dans ce domaine, les résultats ne seront pas brillants. On sait en effet que le budget global de l'éducation aux médias en Belgique francophone est de 1,1 million d'euros, soit à peine plus d'un euro par an et par élève. Certes, le budget octroyé par le CESEM a augmenté, mais de manière trop timide. C'est regrettable.

En ces temps d'obscurantisme, de montée des extrêmes et de la recrudescence d'attentats violents comme en témoignent les récents événements en Nouvelle-Zélande, mais aussi plus près de chez nous, à Utrecht, aux Pays-Bas, il est primordial d'armer nos jeunes contre la désinformation, les *fake news*, les propagandes et autres théories du complot.

Madame la Ministre, quelles mesures prenez-vous pour intégrer concrètement ces dimensions aux travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, au-delà de l'incitatif et du transversal? Faites-vous en sorte d'augmenter de manière plus importante et pour les compétences qui vous concernent l'enveloppe dérisoire de 1,1 million d'euros, pour un enjeu si important et crucial pour

notre démocratie? Quelles mesures prenez-vous en collaboration avec le ministre de l'Enseignement supérieur et des Médias sur cette question, notamment concernant la formation initiale et continue des enseignants? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – En accord avec mon collègue Jean-Claude Marcourt, le budget octroyé au CSEM a fait l'objet d'une augmentation de 373 000 euros pour l'année budgétaire 2019. Concrètement, 300 000 euros sont octroyés au renforcement du personnel administratif – trois agents et un directeur – et 73 000 euros sont octroyés à l'augmentation du budget de fonctionnement. Ce renforcement budgétaire devrait lui permettre de mieux remplir ses missions.

La Semaine européenne de l'éducation aux médias est un événement suivi de très près par le CSEM et mon cabinet est représenté lors des séances plénières. Le bilan de l'événement sera exposé lors de la séance du 27 mars.

En ce qui concerne le Pacte pour un enseignement d'excellence, l'éducation aux médias est prise en compte dans le cadre de la réalisation du projet de référentiel relatif au numérique, mais aussi du projet de référentiel relatif à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC). Il s'agit d'éléments à acquérir à 15 ans. Il est évident que l'éducation aux médias devra également être intégrée lors de la redéfinition des contenus des référentiels post-tronc commun qui interviendra dans le futur.

Par ailleurs, le projet de référentiel relatif au numérique s'appuie sur le cadre de référence européen DigComp que j'ai évoqué à plusieurs reprises au sein de cette commission. Les axes et les compétences identifiées comprennent un nombre important d'éléments qui relèvent de l'éducation aux médias, qu'il s'agisse du travail d'identification de sources fiables, d'éléments liés au traitement de contenus multimédia ou encore d'éléments relatifs aux réseaux sociaux et aux usages d'outils collaboratifs.

**M. Patrick Prévot (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse, même si j'entends bien que nous sommes dans une période de transition. J'avais déjà noté l'augmentation de 300 000 euros octroyée au CESEM pour renforcer le cadre, avec 73 000 euros pour le budget de fonctionnement, afin de lui permettre de mieux mener ses missions.

Il me semble primordial de consacrer une attention particulière aux activités à réaliser dans les écoles et surtout à la formation des enseignants à l'éducation aux médias. C'est vraiment indispensable; c'est aujourd'hui au cœur de l'actualité.

Comme Mme Trachte l'a précisé tout à l'heure, cela ne concerne pas que nos étudiantes et étudiants. Une frange de notre population relaie

des informations parfois complètement erronées et mensongères sur les réseaux sociaux et les gens prennent tout cela pour argent comptant. Il y a un véritable travail à réaliser. Un des lieux propices pour ce faire est évidemment notre système d'éducation. Même si, en cette période de transition, nous attendons encore une série d'éléments pour pouvoir progresser, j'espère que vous accorderez une attention particulière à ce défi important.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – J'insiste auprès de chacun d'entre nous sur l'importance de l'éducation aux médias pour l'ensemble de la société, tant les jeunes que les adultes. En effet, la transition numérique modifie le rapport des êtres humains au savoir et permet l'accès à une abondance d'informations non vérifiées. Désormais, l'éducation aux médias et la critique de l'information sont essentielles pour toutes les couches de la population. Ce thème doit être pris à bras-le-corps dans la prochaine déclaration de politique communautaire et les budgets consacrés à l'éducation aux médias doivent être plus ambitieux et conséquents.

#### **1.6 Question de Mme Valentine Bourgeois à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Retour en force des pédagogies actives»**

**Mme Valentine Bourgeois (cdH).** – Les pédagogies actives signent un retour en force. Les pédagogies Freinet, Decroly, Montessori et Steiner figurent parmi les plus connues. Ces théories alternatives visent à rendre l'élève acteur de son apprentissage.

Les témoignages les concernant convergent vers un constat assez clair: si, pour certains élèves, ce choix d'enseignement est concluant, voire bluffant, d'autres, au contraire, n'ont pas le profil requis pour s'y épanouir. Les rares études qualitatives sur le sujet soulignent l'importance de la composition et de la cohésion de l'équipe éducative étant donné le niveau d'exigence élevé de cet enseignement. Si les professeurs doivent beaucoup s'y investir, l'implication des parents est également très importante, tant en ce qui concerne l'accompagnement à domicile que sur le plan financier.

Outre le regain d'intérêt dont font l'objet ces méthodes, il faut en outre souligner leur caractère pérenne. Ainsi, plusieurs établissements scolaires, mais également des crèches – à Liège et à Molenbeek, par exemple – appliquent différentes pédagogies alternatives. Des recherches sont également réalisées à ce sujet.

L'école ne correspondant plus aux réalités du monde actuel, on se rend compte qu'il est nécessaire de la transformer. En dépit des craintes et du malaise que ces méthodes peu classiques suscitent auprès de certains enseignants, il s'agit par ail-

leurs de répondre à la problématique du décrochage scolaire.

Madame la Ministre, que pensez-vous de ce type de pédagogie? Le Pacte pour un enseignement d'excellence, qui a pour ambition première de renforcer la qualité de l'enseignement pour tous les élèves, pourrait-il s'inspirer de certaines de ces théories? Quels sont, selon vous, les avantages et les limites de celles-ci? Le Pacte peut-il être mis en œuvre harmonieusement en s'inspirant de cette pédagogie?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Freinet, Decroly, Montessori, Steiner sont tous nés au 19<sup>e</sup> siècle et leurs pédagogies alternatives continuent à susciter de l'intérêt. Je suis fréquemment interpellée par des enseignants qui veulent développer ce type de pédagogie et me demandent un coup de main ou une reconnaissance pour un projet déjà existant. J'ai également déjà été interpellée par des élèves eux-mêmes qui réclament davantage de souplesse dans le cadre existant et de la variété dans les contenus et dans les méthodes pédagogiques.

Comme vous le soulignez dans votre question, Madame la Députée, ces pédagogies ont comme point commun de placer l'élève au centre avec ses centres d'intérêt, son rythme personnel, dans un environnement bienveillant et souvent peu autoritaire. Comme vous le soulignez également, certaines pédagogies sont mieux adaptées à certains types d'élèves. La pédagogie traditionnelle, qu'on peut qualifier de visible, se caractérise par une classification nette des savoirs et un cadrage des interactions. Elle se rapproche d'une démarche d'enseignement explicite et structuré connue pour être efficace, en particulier avec les élèves en difficulté. Les pédagogies alternatives seraient davantage invisibles: classification plus floue des savoirs, cadrage faible des interactions. Ces pédagogies correspondent peut-être aux enfants et aux familles dont le style éducatif est démocratique dans la négociation et la créativité. Ces termes sont empruntés à M. Hugues Draelants qui est l'auteur de *«Comment l'école reste inégalitaire?»*, paru en janvier 2019.

Notre préoccupation en Fédération Wallonie-Bruxelles est d'offrir un enseignement de qualité ouvert à tous et, autant que faire se peut, gratuit. Sans nier l'intérêt de ces modèles alternatifs, il nous semble difficile de les proposer et, *a fortiori*, de les imposer à tous.

En revanche, nous passerions à côté des objectifs du Pacte si nous ne prenions pas en compte les apports indéniables de ces pédagogies. C'est pourquoi nous sommes attentifs aux diverses expériences de pédagogie alternative qui existent chez nous.

Vous en avez cité quelques-unes. Certaines sont reconnues par la Fédération, d'autres fonctionnent sur des fonds privés. Leur grand principe, outre la position centrale de l'enfant, est

aussi de reposer sur une liberté plus grande dans le choix des activités, des rythmes et des objectifs par semaine, une motivation intrinsèque liée aux apprentissages eux-mêmes – et non aux points ou à l'examen –, un panel d'activités proposées à l'enfant, mélangeant des aspects intellectuels et manuels, une recherche du bien-être de celui-ci, sa participation au processus de décision de la structure dans laquelle il vit.

On retrouve ces principes dans le Pacte, mais déclinés dans un enseignement collectif où sont gardées les notions de classe, d'année scolaire et de certification. Le tronc commun polytechnique varie les activités et cherche à toucher l'enfant dans toutes les dimensions de son développement. Les pratiques de différenciation, qui sont aussi prévues dans le Pacte, doivent permettre d'atteindre collectivement des objectifs, mais en variant les chemins pour y arriver. Les périodes d'accompagnement personnalisées vont permettre de consolider des apprentissages et d'approfondir des projets personnels. Enfin, une structure plus participative, prônée entre autres par les plans de pilotage, devrait aussi permettre aux enfants d'être davantage entendus et acteurs de leur parcours scolaire.

**Mme Valentine Bourgeois (cdH).** – Madame la Ministre, je suis bien consciente que ces méthodes pédagogiques requièrent un investissement important de la part des professeurs. Je vous remercie de l'avoir souligné. Je me réjouis d'apprendre que l'accompagnement personnalisé des élèves va peut-être enfin évoluer dans ce sens. Puisque je le pratique moi-même sur le terrain, je suis impatiente de voir quelles sont les vraies implications et la manière dont ce dispositif va se mettre en place. Le temps nous le dira.

### **1.7 Question de Mme Valentine Bourgeois à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Activités de sensibilisation des primo-électeurs»**

**Mme Valentine Bourgeois (cdH).** – Madame la Ministre, dans deux mois, la population belge sera amenée à se rendre aux urnes. L'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a décidé de prendre en compte les primo-électeurs afin de les aider à mieux comprendre le fonctionnement, les enjeux des prochaines élections, mais également les gestes à effectuer le jour J.

Ainsi, un cours spécial destiné à 3 000 adolescents de cinquième et sixième années du secondaire issus de 18 écoles a été imaginé. Les 20 et 22 mars dernier, une dizaine de professeurs et assistants ont été mobilisés afin de faire participer une sélection d'élèves à une session de vote grandeur nature retransmise sur des écrans visibles par le reste du groupe. Diverses questions ont pu être posées lors de cette expérience didactique, concrète et informative dont le but était

également de développer l'esprit de citoyenneté et faire réfléchir à ce geste politique individuel qui doit contribuer à la construction d'une société plus juste et harmonieuse.

À côté de cette activité très enrichissante, nous avons également appris, par le biais des journaux télévisés du 18 mars, qu'une échevine organisait une tournée dans les établissements scolaires de la ville de Bruxelles pour présenter le programme politique de son parti. Cette initiative a évidemment créé la polémique, notamment chez les syndicats qui ont rappelé que l'école devait être neutre.

Madame la Ministre, que pensez-vous de ces différentes initiatives? Avez-vous connaissance d'autres situations de ce genre? Des mesures de soutien sont-elles prises pour encourager la sensibilisation des jeunes dans les écoles?

Outre les différents programmes développés dans les écoles et qui envisagent l'aspect politique, existe-t-il d'autres possibilités de faire prendre conscience aux jeunes de l'intérêt de voter, et de veiller à ce qu'ils posent cet acte en parfaite connaissance de cause?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – En ce qui concerne la tournée politique réalisée par des membres du pouvoir organisateur des écoles communales de la ville de Bruxelles, je rappelle que l'article 41 du Pacte scolaire interdit toute activité ou propagande politique au sein des établissements scolaires. J'ai donc chargé la commission prévue par l'article 42 du Pacte scolaire d'examiner le cas.

Pour le reste, une multitude d'écoles réalisent des projets et des activités liées au prochain scrutin électoral, par exemple, le débat qui s'organise dans le cadre de la plateforme «Apprentis citoyens». Pour avoir moi-même participé à ce genre de débat, d'abord comme enseignante et puis comme candidate, je puis vous assurer qu'ils sont très constructifs. Les partis ont souvent à cœur d'envoyer des candidats qui aiment discuter avec les jeunes et expliquer les raisons de leur présence. Dans ce cadre, tous les partis sont bien sûr représentés et la démarche tout à fait autorisée. Les écoles ont été invitées à participer à la démarche par le biais de la circulaire n° 6959 du 29 janvier. Mes services peuvent vous la transmettre, si vous le souhaitez.

Je profite de l'occasion pour vous informer que je prendrai prochainement l'initiative d'un nouvel appel à projets pour 2019-2020 sur la démocratie scolaire et les activités citoyennes, en rapport avec l'école. Le projet poursuit un objectif bien plus large que les seules élections. C'est tout au long de l'année que les thèmes de la citoyenneté et de la démocratie scolaire seront abordés à travers les référentiels et des projets concrets menés par les écoles.

**Mme Valentine Bourgeois (cdH).** – Madame la Ministre, je me réjouis des démarches que vous avez entreprises. J'accepte volontiers que vos services me transmettent la circulaire, car, comme vous l'avez dit, c'est tout au long de l'année que les élèves doivent prendre conscience de leurs devoirs de citoyen dans tous les domaines.

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de

l'Éducation, de Mme Barbara Trachte, intitulée «Cellule opérationnelle de changement du Pacte pour un enseignement d'excellence», de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Encadrement des cours de natation garantissant la sécurité des enfants» et «Éducation numérique», et de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Solution adéquate pour l'occupation des locaux du Carré des arts par Télé MB», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h40.*